

Communiqué de presse concernant

l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 25 et 26 novembre 2016

«Bien des choses fonctionnent aujourd'hui parce qu'en amont, on a eu le courage d'entreprendre»

L'assemblée plénière d'automne de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) a débuté par une visite du Katholisches Medienzentrum à Zurich proposée aux délégués cantonaux. Quant à l'ordre du jour, il avait pour objets principaux le soutien financier d'une bonne quarantaine d'institutions et projets pastoraux pour un total de 8,4 millions de francs, la troisième réforme de l'imposition des entreprises, le nouveau régime de la collaboration entre la CES et la Conférence centrale, les fondations ecclésiastiques ainsi que l'avenir de la pastorale au sein d'une Eglise et d'une société marquées par les phénomènes de la migration et de la mobilité.

Les médias et l'Internet forment la vision de l'Eglise

Les médias, notamment l'Internet, influencent de manière sensible l'image de l'Eglise catholique qu'en nourrissent ses membres et le grand public. C'est aussi à travers eux qu'ils sont informés de ce qui se passe aujourd'hui au sein de l'institution. La communication et le travail médiatique revêtent dès lors une importance primordiale. Depuis deux ans, les activités de l'Eglise dans ces domaines à l'échelon des régions linguistiques sont essentiellement le fait des trois centres médias catholiques qui, sur le web, se présentent sous une bannière uniforme à l'enseigne de kath.ch, cath.ch et catt.ch. Ces organismes, qui collaborent au niveau journalistique, sont nés à la suite d'un profond remaniement structurel pour la réalisation duquel la Conférence centrale a consenti des efforts considérables tant à l'échelon de l'élaboration de concepts que sur le plan financier. Lors de ce processus, de précieuses suggestions ont été faites par les membres de la Conférence des évêques en charge des médias à l'époque, à savoir l'évêque auxiliaire Peter Henrici SJ et l'abbé Martin Werlen OSB*. L'évêque compétent actuel, Mgr Alain de Raemy, a pris ses fonctions quasi au même moment que celui du démarrage des activités des centres médias.

Coup d'œil dans les coulisses et au-delà des écrans

La Conférence centrale affecte annuellement 2,3 millions de francs aux médias, soit environ un quart de son budget. De plus, c'est au travers de kath.ch que de nombreux délégués alémaniques se tiennent informés sur de multiples questions touchant la religion, la politique et la société. Aussi étaient-ils d'autant plus avides de savoir si le fruit du chantier mené à chef donne satisfaction. En se rendant sur place, dans la newsroom de kath.ch à Zurich, les délégués ont pu prendre la mesure du travail concret accompli par le centre médias alémanique. La présentation leur a permis de jeter un coup d'œil non seulement dans les coulisses mais encore sur ce qui se passe au-delà des écrans lors de la préparation des informations destinées à être diffusées sur kath.ch. Parmi ces tâches figurent le relevé du nombre de consultations des articles publiés, le contrôle numérique de leur qualité et l'amélioration constante du choix des mots-clés pour les moteurs de recherche. Et lors de la mise en forme des textes et des images, il convient de ne pas avoir exclusivement à

*Le titre de ce communiqué est inspiré d'un parallèle que l'abbé Martin Werlen avait tiré avec la construction des chemins de fer sur Twitter. Cette analogie ne vaut pas seulement pour le chantier de longue durée qu'a constitué le travail médiatique de l'Eglise, mais aussi pour de nombreux autres projets auxquels la Conférence centrale est associée.

l'esprit leur affichage sur des écrans grand format quand on sait qu'un utilisateur sur deux consulte le site kath.ch à partir de son téléphone portable. Enfin, des sujets propres à l'Eglise ont été abordés. Comment parvient-on à s'adresser aux adolescents et jeunes adultes? Comment gérer le fait que les uns attendent d'un service de médias de l'Eglise qu'il pratique un journalisme indépendant et critique tandis que d'autres estiment que sa mission est d'être une plateforme où les autorités ecclésiastiques peuvent se présenter et donner leur vision des choses?

Financement des tâches pastorales

D'année en année, l'affectation des fonds disponibles réservés au financement des tâches pastorales constitue un objet central de la partie statutaire de l'assemblée plénière d'automne. Parmi les décisions relatives au cofinancement pour 2017, quelques-unes ont un caractère particulier:

- Le subside alloué à la Conférence des évêques, son secrétariat et ses autres organismes a été fixé pour la dernière fois dans le cadre du cofinancement. Dès 2018, il fera l'objet d'une décision prise séparément sur la base de la procédure prévue par la Convention de subventionnement CES-Conférence centrale nouvellement adoptée et dont les dispositions tiennent mieux compte du rôle particulier de la CES.
- Un projet d'engagement de l'Eglise catholique dans le domaine des «palliative care» à l'échelon national sera financé durant une période de trois ans. Il devra permettre de fournir les éléments nécessaires pour répondre à la question de savoir ce que l'Eglise au niveau suisse sera appelée à entreprendre dans ce champ d'activité important.
- Une partie de l'enveloppe réservée à l'activité médiatique de l'Eglise servira désormais à financer des innovations. A l'avenir, les centres médias devront tenir compte de manière encore plus ciblée des changements rapides qui se produisent dans le domaine de la communication.
- Un subside de projet sera alloué pour la Minifest 2017.

Un autre élément particulier des décisions relatives au cofinancement pour 2017 est la nouvelle réduction de la participation de l'Action de Carême. Dès 2018, il est prévu que l'œuvre d'entraide affecte sa contribution pastorale pour la Suisse de manière ciblée à la pastorale de la jeunesse, à l'éthique sociale et à la solidarité au sein de l'Eglise universelle. Selon toute probabilité, le dernier domaine cité (appelé autrefois «Mission universelle») passera entièrement sous la responsabilité de l'Action de Carême, compte tenu de la connaissance intime qu'en a cette dernière.

Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Avant toute distribution de fonds provenant des impôts ecclésiastiques, il convient de les réunir. Or, l'étendue de ces recettes fiscales dépend fortement des législations cantonales applicables et de la conjoncture économique. Cela vaut en particulier pour les impôts ecclésiastiques perçus auprès des personnes morales, une fiscalité qui, comme on le sait, n'existe cependant pas dans l'ensemble de la Suisse. Voilà pourquoi toutes les Eglises cantonales ne sont pas toutes concernées au même titre par le débat actuel sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Dans la mesure où il s'agit d'un projet législatif et que les opinions divergent fortement quant à ses conséquences heureuses ou malheureuses, la Conférence centrale a décidé de ne pas prendre position pour ou contre le vote référendaire qui se déroulera prochainement. Néanmoins, elle a mis à disposition de ses membres un document contenant diverses considérations destinées à les aider dans leur travail de réflexion. Celui-ci évoque le contexte de base dans lequel s'inscrit le projet législatif,

les diverses appréciations globales dont il fait l'objet, la baisse d'impôt prévue ainsi que des aspects spécifiquement ecclésiaux.

Collaboration avec la Conférence des évêques suisses

Après deux ans de pourparlers entre la CES et la Conférence centrale en vue de régler sur des bases nouvelles leur collaboration mutuelle, les délégués ont encore été appelés à se prononcer sur la Convention passée avec la CES au sujet de son subventionnement. Toutes les autres dispositions réglementaires ont déjà été adoptées, et leur mise en œuvre a partiellement commencé ou est en cours de préparation. En considérant a posteriori l'ensemble du processus de négociation, les participants à l'assemblée plénière ont pu constater que les délégations ont atteint des résultats favorables et que les discussions qui se sont déroulées ont aussi créé au niveau humain des bases solides garantissant d'une collaboration plus étroite au futur. A ce propos, Luc Humbel, président de la Conférence centrale, a fait part de son sentiment que «les rails et les aiguillages sont quasi en place et qu'il ne manque plus que la force de traction et de nombreux passagers qui se mettent ensemble en route».

Une surveillance des fondations professionnalisée et dûment documentée

Du fait de modifications apportées aux bases légales, les fondations ecclésiastiques de droit privé seront désormais tenues de requérir leur inscription au registre du commerce. Par ailleurs, des voix se sont élevées pour exiger la mise en place d'une surveillance accrue sur ces institutions. Dans ce contexte, la Conférence centrale a invité ses membres à défendre de concert avec les responsables pastoraux le principe selon lequel la surveillance des fondations doit être exercée avec le professionnalisme voulu et de manière dûment documentée. Ce faisant, les organes de contrôle contribueront à la crédibilité de l'Eglise catholique et au maintien de son autonomie dans ce domaine. La Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale a mis au point des informations et recommandations sur le sujet.

Avenir de la pastorale dans une Eglise marquée par les phénomènes de la migration et de la mobilité

Depuis 2015, les organismes de migration, de la CES et de la Conférence centrale sont unanimes à penser qu'une réflexion doit être entreprise dans le domaine de la pastorale des migrants, cela pas seulement au vu du nombre considérable de personnes de confession catholique venant s'installer dans notre pays. En effet, force est de constater aussi que la pastorale des migrants ne devrait pas demeurer une tâche passagère de l'Eglise. Des réalités telles que la diversité culturelle, le plurilinguisme et l'existence de formes et traditions multiples en matière de liturgie, de spiritualité et de vie communautaire sont destinées à faire partie durablement du paysage ecclésial suisse.

La situation actuelle nécessite une analyse fouillée. Il convient de continuer à développer des concepts, stratégies et structures dans le domaine de la pastorale des migrants, mais aussi de revoir et modifier la répartition des tâches entre les divers niveaux de la vie ecclésiale, ce qui n'ira pas sans conséquences financières. La Conférence centrale se félicite qu'en l'occurrence le «courage d'entreprendre est là». Elle estime toutefois que les travaux à mener ne déboucheront sur un bon résultat qu'à la condition que tous les acteurs importants concernés participent à leur planification et leur exécution. En sa qualité de président, Luc Humbel a résumé cette conviction en ces termes: «Dans ce chantier, les enjeux sont nombreux, et de loin pas sur le plan financier seulement. Il en va de l'avenir de l'Eglise en Suisse dans son ensemble.»